

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1973)

Heft: 224

Vorwort: Briser le monopole scolaire

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne
 Hebdomadaire romand
 No 224 24 avril 1973
 Dixième année

Rédacteur responsable :
 Laurent Bonnard
 Le numéro : 1 franc
 Abonnement
 pour une année : 33 francs
 jusqu'à fin 1973 : 25 francs

Administration, rédaction :
 1002 Lausanne, case 1047
 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
 Tél. 021 / 22 69 10
 (bureau ouvert l'après-midi)
 CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
 Claude Bossy
 Jean-Daniel Delley
 Claude Droz
 René Duboux
 Jean-Claude Favez
 Félicien Morel

224

Domaine public

Briser le monopole scolaire

Eclairée par les découvertes de la psychologie expérimentale, encouragée par les difficultés actuelles de l'école, la pédagogie progresse dans la voie de l'autonomie. Mais les utopies scolaires qu'elle propose entrent souvent en contradiction avec la société telle qu'elle est. D'où la question : faut-il placer la révolution avant l'école, ou croire cette dernière capable de changer l'homme et son environnement ?

D'où aussi les réformes qui s'effectuent peu à peu dans les pays occidentaux, Suisse y compris. La troisième thèse du rapport « Changer l'école », présenté à la Société pédagogique jurassienne, en résume l'essentiel : « La démocratisation des études est liée à l'abandon de toute sélection au profit de l'auto-orientation des élèves. Des cours à niveau — progressivement remplacés par un enseignement individualisé — alliés à des cours à option permettront de réaliser une école globale unique. »

Il y a quinze ans, de telles idées faisaient lever de

larges oppositions politiques. Aujourd'hui elles ne semblent plus provoquer que l'ire des conservateurs à tout crin, du moins à droite. Car cette adaptation de l'enseignement aux besoins et aux capacités de chaque élève ne peut être qu'approuvée par les partisans de la démocratisation des études, par les pédagogues à la recherche d'une meilleure efficacité et par les adultes soucieux de mieux adapter la formation scolaire aux besoins multiples de la société.

Pourtant, il y a un an, nous avions déjà souligné (DP N° 170) que les lignes directrices des réformes en cours ne permettraient pas d'esquiver également les heurts entre l'intérêt pédagogique et celui de la société et qu'elles impliquaient donc elles aussi, quoi qu'il en paraisse, des choix politiques.

La parution, depuis lors, de plusieurs rapports (voir le dossier), ramène maintenant l'attention sur des propositions concrètes, qui inspireront, et qui inspirent déjà, les réformes en cours dans de

SUITE DE L'EDITORIAL ET DOSSIER EN PAGES 2 et 3

Indispensable 1^{er} Mai

Voilà des marchands d'esclaves qui ne cachent plus leur jeu ! L'Association suisse des industriels du textile fait, dans son rapport annuel, le bilan de la « crise » qui sévit dans le secteur du personnel (résumé de l'Agence télégraphique suisse) :

D'une part, le marché du travail est desséché et d'autre part, les installations de production ne peuvent pas être utilisées au mieux, le personnel quantitativement et qualitativement nécessaire faisant défaut. Il y a parmi les salariés de nombreuses personnes à faible rendement ou en faisant le moins possible, tant parmi les Suisses que les étrangers. « Il faudrait trouver les voies et moyens pour remplacer par d'autres

ouvriers étrangers ceux qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement et qui ont un rendement insuffisant ou un comportement nettement mauvais. Il faudrait faire en sorte que les ouvriers renvoyés n'obtiennent plus de permis de travail en Suisse pendant un certain temps. »

Ainsi, non contents de parquer les saisonniers à leur gré, les patrons du textile voudraient encore renvoyer à la maison ceux qui mettent leurs coudes sur la table en mangeant, ou ceux qui ne tiennent pas les cadences maximales. A quand le rétablissement des marchés d'esclaves en plein air où ces messieurs viendraient tâter les muscles des travailleurs vendus à la criée ?

Indispensable 1^{er} Mai.

EDITORIAL (suite)

nombreux cantons. Aussi convient-il de formuler quelques questions préalables :

— Les classes à niveaux, qu'on envisage même de transformer en classes d'aptitudes (voir lexique ci-contre), les diplômes intermédiaires ne vont-ils pas renforcer la tendance à l'élitisme, inhérente à tout appareil scolaire, sans briser le rapport entre niveau socio-culturel et réussite scolaire ?

— Le milieu extra-scolaire n'est-il pas valorisé par l'introduction des options, dont le choix repose lui aussi sur des considérations socio-culturelles ?

— Le besoin de liens affectifs et de stabilité de l'enfance et de l'adolescence n'est-il pas remis en question par les classes à niveaux et les options ?

— Comment se fait-il que les projets actuels laissent de côté les problèmes concrets de la première enfance (2 à 6 ans), tout en reconnaissant, à la suite des psychologues, que cette période de la vie est décisive dans la recherche de l'égalité des chances pour tous ? Est-ce pour éviter les problèmes politiques et sociaux difficiles des rapports famille-école et de la formation des parents ?

On ne peut donc s'empêcher de se demander si ce modèle d'école nouvelle — cet enseignement à la carte — réalise bien l'égalité des chances qu'il promet ou s'il ne réserve pas cette égalité à ceux-là même qui n'en ont de toute façon pas besoin. Et s'il ne soumet pas davantage l'éducation aux impératifs du rendement et de l'économie en cherchant à l'individualiser.

Car il existe d'autres voies de réformes, qui font porter le poids des changements sur la société autant que sur l'école. Qui remettent en question la notion même de diplôme et son absurde valorisation par la société. Qui cherchent à briser le monopole de l'appareil scolaire et sa division de la vie en un temps de formation en un temps de production. Qui s'efforcent de réconcilier travail manuel et travail intellectuel, profession et perfectionnement. Ces idées-là ne sont pas nouvelles. Mais réfléchir à leur application concrète, aujourd'hui, en Suisse, est vraiment révolutionnaire.

DOSSIER DE L'EDITORIAL

1. Changer l'école¹

Inspiré en partie par les problèmes géo-politiques du Jura (dispersion des établissements, classes primaires à plusieurs degrés, examen d'admission à l'école secondaire, relations avec la Suisse romande) et guidé par une volonté de réalisation concrète, ce rapport a cependant suscité de larges discussions en dehors du Jura lui-même et n'a pas été adopté tel quel par la SPJ.

Non content de se livrer à la critique de l'école actuelle, simple, reproductive des fonctions sociales, ce texte propose sur le plan des principes et des réalisations quelques thèses essentielles :

1. Action directe sur les familles suivie d'un enseignement pré-scolaire de deux ans pour réaliser vraiment l'égalité des chances devant l'école.

2. La démocratisation des études exige des classes à un seul degré et, partant, le regroupement des unités scolaires.

3. Après une école de base de six ans, l'école globale de trois ans, avec ses cours à niveaux (pour le français, l'allemand et la mathématique) et ses options — introduites progressivement — permettra de remplacer la sélection par l'auto-orientation des élèves.

4. Pour adapter constamment l'école à un monde en pleine mutation, et plus particulièrement pour orienter tous les efforts de réformes vers la coordination romande des structures scolaires, la réforme de l'école ne peut être que permanente.

Enfin, la Société pédagogique jurassienne demande à pouvoir participer directement à la mise sur pied des structures nouvelles et elle propose que ces dernières soient expérimentées dans deux zones-pilotes sous le contrôle et en contact avec des organes pédagogiques romands (Institut romand de recherches et de documentation pédagogique à Neuchâtel, par exemple).

1. Rapport rédigé par une commission de la Société pédagogique jurassienne.

2. L'école : ses fonctions, ses structures

RAPPORT DU G.R.O.S.

Au moment où la Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement primaire (CIRCE)achevait l'élaboration d'un plan d'études romand des quatre premières années primaires, un certain nombre de pédagogues et d'enseignants obtenaient en 1971 que la Conférence des chefs de Département de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin crée un « Groupe de réflexion sur les objectifs et les structures de l'école » (G.R.O.S.), chargé de préciser les « fonctions de l'école » et de proposer des « structures-cibles », qui orientent les réformes à venir. Publié en automne 1972, son travail s'articule en dix thèses essentielles :

1. *L'objectif ultime de l'école* est d'assurer aux élèves un « développement optimal » pour « assumer leurs responsabilités au sein de la société tout en participant à la transformation de celle-ci ».

2. *Ecole et société* : l'école est agent du maintien des hiérarchies (les plus favorisés restent les plus favorisés) ; elle doit au contraire viser la cible consistante à compenser les inégalités sociales.

3. *Ecole et vie civique* : l'école doit « informer les futurs citoyens sur les structures et les problèmes politiques », « faire acquérir, par l'exercice, les attitudes que requiert le fonctionnement démocratique des institutions ». Le système suisse, certes remarquable (respect des minorités, etc.), est cependant lourd et complexe...

4. *Ecole et famille* : l'école « participe avec la famille » pour que l'enfant se situe « face aux normes morales et sociales ». D'où l'importance des premières années, pendant lesquelles l'école devrait assumer une large part de responsabilités.

5. *Ecole et croyance religieuse* : « l'école adopte une attitude de respect et d'ouverture », développant « la lucidité intellectuelle et morale ».